



AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Ordinaire
N° de dossier : 2026-00839-O

Requérant(s)	BKW Energies AG, Victoriaplatz 2, 3013 Bern
Auteur du projet	Sironi&Associés SA, Rue Auguste-Cuenin 8, 2900 Porrentruy
Description du projet	Reconstruction après incendie d'un couvert à véhicules.
Cadastre(s), parcelle(s)	Delémont, 1730
Lieu-dit, adresse	Rue Emile-Boéchat, 2800 Delémont
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone d'activités, AAb
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	--
Date de parution du JO	09.07.2026
Début de la publication	10.07.2026
Échéance de la publication	10.08.2026

Ouvrage

Description : Reconstruction après incendie d'un couvert à véhicules.

Dimensions : Longueur : 54.78 m, largeur : 9.23 m, hauteur : 4.56m, hauteur totale : 5.38m.

Genre de construction : Matériaux : Façades : Bois, brun clair. Toiture : Métal, gris

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Delémont, le 6 juillet 2026
(réf.int. 61-2026)